

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0233**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par la Ville sur le volume en tréfonds de la rue Louis Becker

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 1^{er} septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 9 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Passi, Brachet, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), Peytavin.

Absents non excusés : M. Barge.

Bureau du 8 septembre 2008**Décision n° B-2008-0233**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire par la Ville sur le volume en tréfonds de la rue Louis Becker**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Dans le cadre des travaux de restructuration et d'extension du Théâtre national populaire, la ville de Villeurbanne souhaite réaliser un passage souterrain en tréfonds de la rue Louis Becker.

La réalisation de ce projet nécessite préalablement le déclassement d'une partie du tréfonds de la rue Louis Becker avant cession de celui-ci à la Ville.

Les modalités juridiques et financières de la cession de ce volume en tréfonds de la rue Louis Becker n'ont pas encore été formalisées.

Toutefois, la ville de Villeurbanne sollicite l'autorisation, par la Communauté urbaine, de déposer d'ores et déjà une demande de permis de construire sur ce volume ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

Autorise la ville de Villeurbanne à déposer une demande de permis de construire sur ledit volume en tréfonds de la rue Louis Becker.

Cette autorisation ne permet pas à la ville de Villeurbanne d'entamer de quelconques travaux sur la propriété communautaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2008.